



54

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 mars 2019

A 20H00

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**
- **DELIBERATIONS**
 - Mise à jour des statuts du SIEPIA
 - Suppression régie d'avance cantine
 - Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles Saint-Romanaises pour les enfants non Saint-Romains
 - Création de Poste : Rédacteur Principal
 - Redevance Variable - Affermage base de loisirs du Marandan Année 2019
 - Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le 06 mars 2019 Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents : BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, MEUNIER Christian, ROLLAND Eric, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, MEUGNIER Angélique, LAMBERTON Michel, MURE-RAVAUD Jérôme, ARNAUD Marie-Françoise, BLAMBERT Micheline, VIALLE Patrick

Absent(e)s : FEUGIER Karine, BARTHELEMY Marcel, MATRAS Françoise, BASILLE Loïc, JEYMOND Astrid, FIORDALISI Christine

Secrétaire de séance : MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : FEUGIER Karine → MEUGNIER Angélique

BARTHELEMY Marcel → LAMBERTON Michel

MATRAS Françoise → CREACH Yvan

Date de convocation : 27/02/2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 20 novembre 2018 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Motion concernant la mise en place des compteur Linky par Enedis

Le Maire propose aux conseillers de présenter une motion concernant l'installation des compteur communicants « Linky » par la société Enedis.

Sans pouvoir se substituer aux habitants de la commune quant au choix d'accepter ou de refuser l'installation à leur domicile d'un compteur communicant « Linky », la commune peut prendre une motion visant à promouvoir le respect des droits individuels des habitants vis-à-vis de leur positionnement au sujet de la pose de ce compteur, faisant l'objet de controverses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre la motion suivant :

Dans le cadre de la directive européenne n°2009/70/CE, la société Enedis déploie des compteurs « Linky ». Ces compteurs posent un certain nombre d'interrogations voire font peser une inquiétude légitime sur nos habitants :

- Pour exploiter les fonctions de ce compteur ERDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations par la technologie CPI (Courant Porteur en Ligne). Or les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, et de fait cette technologie génère des rayonnements dont la prétendue innocuité est fortement contestée.
- Les données recueillies par ces compteurs permettront aux opérateurs d'utiliser celles-ci à des fins commerciales, mais aussi de surveillance et remise en cause des libertés publiques.
- Les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et leur remplacement n'est pas une nécessité absolue.

D'ailleurs, la cour des comptes, dans son rapport du 14/02/2018, dresse un constat sévère du déploiement du « compteur intelligent » Linky et des faibles gains pour l'utilisateur : cher, intrusif, incompréhensible. Enedis avance l'argent du remplacement des vieux compteurs et se rembourse auprès des usagers à travers l'augmentation de leurs factures. L'opération rapportera donc un bonus de 500 millions d'euros à Enedis, financé entièrement par les consommateurs. Le rapport conclut en définissant les compteurs Linky comme « avantageux pour Enedis » et « coûteux pour le consommateur ».

En conséquence, la commune de St Romans demande par la présente motion à la société Enedis de respecter deux principes fondamentaux protégeant les droits individuels des habitants :

- Respecter le choix du consommateur et ne pas installer les compteurs Linky chez les habitants qui les refuseraient ;
- Respecter la propriété privée des habitations et ne pas pénétrer dans celles-ci si l'habitant refuse l'installation du compteur Linky.

Nous demandons également à la société Enedis de s'engager à mettre en place une communication adaptée auprès de tous les habitants et de se conformer aux recommandations de la CNIL pour la collecte et la diffusion des données sur chaque foyer équipé d'un compteur Linky.

Cette motion est adressée à Monsieur le Préfet, et à la société Enedis et sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Mise à jour des statuts du SIEPIA

Considérant que le SIEPIA était donc un syndicat intercommunal ayant pour compétence l'eau, l'assainissement et l'irrigation et qu'il subsiste aujourd'hui que cette dernière. Il convient de modifier les statuts du Syndicat dont la proposition est annexée à la présente délibération.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Suppression régie d'avance cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté du 28/08/2015 instituant une régie d'avances pour le paiement des petites fournitures.

Au vue de l'organisation de la cantine, Monsieur le Maire propose que la régie d'avances mentionnée ci-dessus soit supprimée à compter du 1er mars 2019

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles Saint-Romanaises pour les enfants non Saint-Romanais 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal en date 8 septembre 2017 fixant la participation des frais de fonctionnement des écoles Saint Romanaises pour l'accueil d'enfants non Saint-Romanais pour l'année scolaire 2016-2017.

Les tarifs sont reconduits comme suit :

- 600.00 € par élève correspondant aux frais de scolarité
- 1 000.00 € par élève incluant les frais de scolarité et restauration scolaire

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Création de poste : Rédacteur Principal 2^{ème} classe

Poste	Informations	Date de création du poste
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	A temps non complet (16H/semaine)	01/03/2019

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire.

Les agents de la commune peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

• QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal que la vogue aura lieu du 16 au 19 Août 2019.

Deux nouveaux panneaux d'informations municipales seront posés entre la Mairie et le parking.

Le Maire signale que le bureau de la cantine a été déplacé dans l'ancien bureau de la PMI.

Rythme scolaire : suite au dernier conseil d'école la Mairie a reçu un courrier de l'inspection académique confirmant le maintien du rythme à 4 jours et demi.

Le Maire informe qu'il y a eu 22 recharges depuis l'installation, fin février, de la borne de rechargement.

L'architecte Bernard NICLOUD sera consulté pour monter le dossier de permis de construire et de consultation des services de sécurité dans le cadre du projet de maison d'accueil au Marandan.

Point cantine : Plusieurs parents d'élèves se sont plaints de l'attitude de la responsable de la Cantine. Le Conseil Municipal en prend note, et interviendra rapidement auprès de la personne concernée.

La salle du pôle jeunesse sera inaugurée en présence d'un ministre courant du mois de mai. Le date est à confirmer ultérieurement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 2 avril 2019 à 18h30.

Fin de séance : 21 heure 15

Le Maire,
Yvan CREACH

